

Lundi 7 mars 2022

4 € EN CARNET DE 10 TICKETS, 5 € A L'UNITE : ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES LIMITE LE PRIX DES BILLETS SUR SON RESEAU DE TRAINS ET RER

Île-de-France Mobilités poursuit son programme de modernisation et de simplification de la tarification francilienne et met en place un nouveau tarif à partir du mois de mars 2022.

Avec ce nouveau tarif, Île-de-France Mobilités a décidé de proposer aux voyageurs n'ayant pas de forfait de transport, une grille de tarif plus simple avec la garantie d'un prix maximum de 4€ pour tout ticket vendu par carnet de 10 et 5€ à l'unité pour l'ensemble des destinations sur les lignes de trains et RER de son réseau (hors aéroports).

Favoriser l'usage des transports en commun.

L'objectif de cette mesure est d'encourager les Franciliens de grande couronne qui se déplacent occasionnellement à utiliser davantage les transports en commun en leur proposant un tarif simple et plus abordable. Depuis le début de la crise sanitaire et encore aujourd'hui Île-de-France Mobilités enregistre une baisse historique du nombre de voyageurs sur les lignes de son réseau. Ainsi en février 2022, la fréquentation des transports en commun est toujours inférieure de 20 à 25 % selon les lignes par rapport à 2019.

Avec cette mesure qui incitera les Franciliens de grande couronne à utiliser davantage les transports en commun plutôt que leur véhicule particulier ainsi que la poursuite de ses programmes d'investissements, Île-de-France Mobilités souhaite créer les conditions favorables à un retour rapide des voyageurs.

Environ 21 millions de trajets étaient réalisés en achetant des tickets à plus de 5 euros le voyage par environ 2 millions de personnes (estimation). Les tarifs inférieurs à ces plafonds restent inchangés. Les détenteurs des différents forfaits Navigo ne sont pas concernés puisque ceux-ci permettent déjà d'utiliser l'ensemble des transports en commun.

Exemples de tarifs origine/destination avant et après la nouvelle tarification :

10,65 € avant pour Massy-Palaiseau <> Marne-la-Vallée → 5 € ou 4 € en carnet de 10
9,90 € avant pour Saint-Quentin <> Aulnay-sous-Bois → 5 € ou 4 € en carnet de 10
7,15 € avant pour Choisy-le-Roi <> Melun → 5 € ou 4 € en carnet de 10
4,45 € avant pour Paris <> Juvisy, Paris <> Chelles, Paris <> Sucy → 4,45 € à l'unité ou 4 € en carnet de 10

Ce nouveau tarif sera également disponible pour les porteurs de Navigo liberté+ lors de sa généralisation progressive à l'ensemble du réseau en 2023. Liberté + est un nouveau service pour voyager en toute liberté : il permet de se déplacer en transports en commun et d'être prélevé le mois suivant pour les déplacements effectivement réalisés. Navigo Liberté + est pour le moment déployé sur le périmètre géographique du ticket t+ (RER dans Paris, métro, bus, Tzen et tram), sur le funiculaire de Montmartre, OrlyBus et RoissyBus.

Contacts presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Sébastien Mabilbe : sebastien.mabilbe@iledefrance-mobilites.fr – [01 47 53 28 42](tel:0147532842) – [06 15 39 21 58](tel:0615392158)

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

